

## **EARL LA NOUE SAINT PIERRE**

### **SAINT-REMY-LE-PETIT (08)**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR UN ELEVAGE DE 80 000 EMPLACEMENTS DE POULES PONDEUSES**

*Résumé non technique de l'étude d'impact*

Toute Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation est tenue de réaliser une étude d'impact de son projet sur l'environnement. Le présent résumé non technique est conçu pour rendre compte des éléments essentiels et des conclusions de cette étude de manière à en faciliter la compréhension par le grand public.

Le résumé non technique reprend de manière synthétique les informations essentielles développées dans l'étude d'impact :

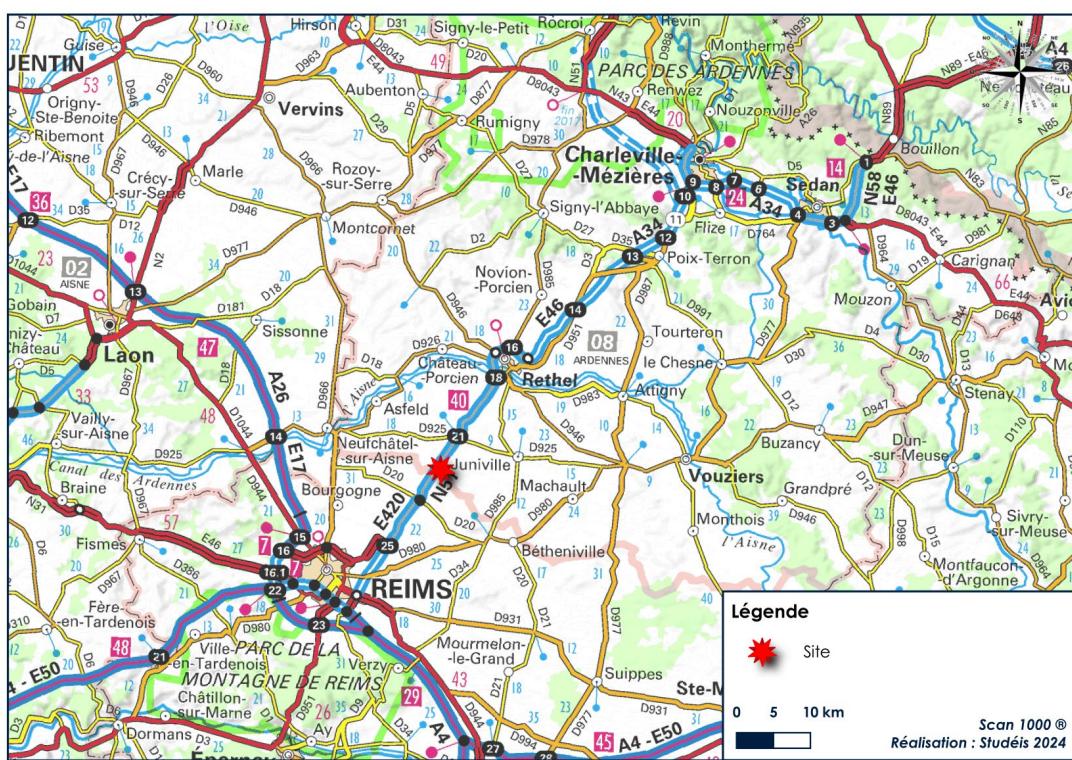
**Objectif** L'étude d'impact définie au R. 122-5 du Code de l'Environnement doit permettre de vérifier le respect des objectifs de qualité du milieu récepteur. L'étude d'impact présente successivement une analyse de l'état initial, une analyse des effets directs et indirects du projet, une justification des solutions retenues pour le projet, les mesures envisagées pour limiter voire compenser les effets du projet sur l'environnement et les conditions de remise en état du site après exploitation.

## A.1.1 Présentation du projet

### A.1.1.1 Localisation du projet

Le siège et le site d'exploitation de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE sont localisés au lieu-dit la Gentillerie sur la commune de SAINT-REMY-LE-PETIT (08300) dans le département des Ardennes.

### Cartographie n°1. Positionnement géographique du site d'exploitation



Le régime de classement d'une installation est défini en fonction des seuils indiqués dans chacune des rubriques ICPE qui la concerne. Dans le cas où l'installation est soumise à plusieurs régimes, c'est le plus contraignant qui l'emporte. Toute activité soumise à une rubrique ICPE avec des numéros en 3000 est par ailleurs concernée par la réglementation européenne dite *Industrial Emission Directive* (IED) depuis 2010. Cette directive IED conditionne le recours obligatoire aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) au seuil indiqué par la rubrique 3000 correspondante.

La production du site l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE atteindra 80 000 emplacements et dépassera donc le seuil de 40 000 emplacements fixé par la rubrique **3660.a**. L'EARL LA NOUE SAINT PIERRE sera alors soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE et relèvera également de la directive IED.

#### A.1.1.4 Nouvelles installations

Le site de SAINT-REMY-LE-PETIT sera constitué d'un ensemble de bâtiments à usage avicole et pour le conditionnement des œufs. Après projet, le site comprendra, en plus des installations existantes, les nouvelles installations suivantes :

- Un bâtiment d'élevage avicole pour poules pondeuses V2, équipé de panneaux solaires sur un des deux pans de la toiture, comprenant :
  - o Une zone d'élevage (incluant les volières sur environ 2 019 m<sup>2</sup> et deux jardins d'hiver situés de part et d'autre de la zone d'élevage pour une surface unitaire de 382 m<sup>2</sup>,
  - o Une fumière (F2) couverte pour le stockage des fientes de 430 m<sup>2</sup>,
  - o Un local technique (LT2) contenant un vestiaire et un local sanitaire (douche et WC) ;
- Cinq cellules de stockage des aliments de stockage d'un volume total de 1 069 m<sup>3</sup> ;
- Une fosse de réception des matières, ainsi qu'un local technique de gestion de la poussière ;
- Un local onduleur pour le fonctionnement des panneaux solaires et un transformateur électrique ;
- Une cuve pour les eaux usées (WC et douche) (CU2) de 4 m<sup>3</sup> ;
- Une cuve de récupération des eaux de lavage (CL2) de 10 m<sup>3</sup> ;
- Deux fossés d'infiltration des eaux pluviales menant à un puits perdu ;
- Un parcours extérieur clôturé pour les poules pondeuses ;
- Des aires d'accès imperméabilisées et stabilisées.

#### A.1.1.5 Modalités de gestion de l'élevage

Le site permettra d'accueillir 80 000 emplacements de poules pondeuses.

Pour tous les bâtiments d'élevage, le même système sera appliqué : les poules arrivent à l'âge de 17 semaines et sont revendues entre 59 et 65 semaines après leur arrivée, soit à l'âge de 75 à 82 semaines environ. La présence sur site est d'environ 13,5 à 15 mois. Un vide sanitaire de trois semaines et demie est réalisé après le départ des poules. Ainsi la durée d'une bande est comprise entre 14 et 16 mois, soit environ 0,8 bande par an.

Après projet, le mode de logement des 2 bâtiments d'élevage sera identique avec un système en volière avec jardin d'hiver et parcours plein air. Leur alimentation sera adaptée à chaque stade de leur croissance. L'eau est à disposition permanente des animaux par l'intermédiaire de pipettes avec des coupelles de récupération.

#### A.1.1.6 Consommations prévisionnelles en eau

L'eau provient d'un forage privé. L'eau sert à l'abreuvement des volailles, au nettoyage des bâtiments d'élevage, à l'utilisation de l'eau pour le centre de conditionnement et pour les locaux techniques, et à la brumisation des volailles en cas de forte chaleur.

La consommation en eau du site après projet est estimée à 5 897 m<sup>3</sup>/an.

#### A.1.1.7 Gestion des effluents et déchets

L'élevage de poules pondeuses produira annuellement 1 280 tonnes de fientes en bâtiment. Les quantités d'éléments fertilisants azotés seront de 23 680 kg d'azote par an. Les fientes sont ensuite

transférées dans les fumières couvertes de respectivement 460 m<sup>2</sup> et 430 m<sup>2</sup> situées en bout des bâtiments par le travail conjoint d'un racleur sous chaque volière et d'un système de vis sans fin et de tapis roulants, équipé de deux séchoirs.

Les fientes seront pour moitié exportées pour être méthanisées par l'unité de méthanisation voisine, la SAS GENTILLERIE METHANISATION, et pour moitié épandues sur le parcellaire du plan d'épandage.

Les eaux de lavage des bâtiments d'élevage V1 et V2 sont collectées et stockées dans des cuves étanches et enterrées CL1 et CL2 de capacité de stockage unitaire de 10 m<sup>3</sup>. Ces eaux sont ensuite épandues sur le parcours extérieur.

Les eaux de lavage du centre de conditionnement et les eaux usées des locaux techniques sont collectées et stockées dans des cuves étanches et enterrées CU1 et CU2 de capacité de stockage unitaire de 4m<sup>3</sup>. Ces eaux sont ensuite vidangées par un vidangeur agréé.

Les cadavres de volailles seront stockés à température négative dans un bac d'équarrissage. L'enlèvement des cadavres se fait, à la demande de l'exploitant, par la société d'équarrissage ATEMAX, environ une fois tous les 10 jours.

Les autres déchets produits sur l'exploitation sont stockés puis éliminés par des filières adaptées à leur nature (déchetterie, élimination en centre de collecte des déchets, etc.).

#### **A.1.2 Etat initial de l'environnement et son évolution probable**

La description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement et de leur évolution en cas de non-mise en œuvre du projet est présentée dans les pages suivantes.

**Tableau n°1.** Etat initial de l'environnement et évolution probable du site en absence de projet et avec projet

Thématique	Etat initial	Tendance générale	Evolution sans projet	Evolution avec projet
Faune/Flore	<p>Le site est en zone rurale.</p> <p>Le site se trouve en dehors d'espaces naturels de fort intérêt pour la biodiversité (cf. § E.3.1).</p> <p>D'après le SRCE Champagne-Ardenne, aucun réservoir de biodiversité ne se trouve à proximité immédiate de la parcelle prévue pour l'implantation des nouveaux bâtiments.</p>	<p>Le Réseau Action climat de la région Hauts-de-France indique dans «La France face au changement climatique : toutes les régions impactées» que la hausse des températures se traduit par de nombreux effets en cascade sur les forêts et la biodiversité.</p> <p>Couverte à 35 % de forêts, le Grand Est est la 4e région la plus boisée de France, et la 2e productrice de bois, filière elle aussi mise en difficulté par les diverses conséquences du changement climatique. La sécheresse tout d'abord, qui entraîne directement une perte de production de bois mais aussi, par effet domino, une vulnérabilité face aux ravageurs et au risque de feux de forêts.</p> <p>Cela n'est pas sans lien avec le recul de la biodiversité déjà bien entamé dans la région. On estime que 82 % de la biomasse d'insectes a disparu entre 1997 et 2024, et que 1300 espèces dont 70 oiseaux et 500 plantes sont menacées d'extinction. Les espèces habituées aux cours d'eau, zones humides et milieux froids sont en première ligne, confrontées à la dégradation des cours d'eau. De plus, la hausse des températures entraîne des déplacements de faune comme de flore et favorise le développement d'espèces envahissantes, créant de nouvelles concurrences.</p>	<p>En absence de mise en œuvre du projet, la parcelle prévue pour l'implantation du nouveau bâtiment resterait en parcours.</p>	<p>Création d'une nouvelle unité d'élevage de poules pondeuses à proximité des bâtiments existants.</p> <p>Imperméabilisation d'une partie du parcours dont l'intérêt pour la faune et la flore est mineur. L'EARL LA NOUE SAINT PIERRE s'engage à compenser la perte des habitats, faune et flore suite à l'imperméabilisation des sols par la plantation de nouvelles haies aux sur le parcours des poules pondeuses.</p> <p>Adaptation de la flore et la faune ordinaire du site aux évolutions climatiques.</p>
Paysages	<p>Le site est entouré de parcelles agricoles. Ce site s'inscrit dans la continuité du paysage agricole ouvert de la région (cf. § E.3.2).</p>	<p>La Champagne crayeuse est une immense plaine crayeuse. En hiver, la nudité de ce paysage, son uniformité apparente et la rareté des repères visuels laissent croire à un pays plat sans attraits. Toutefois, dès le printemps, la succession des champs cultivés et les variations des tons offrent au regard un damier de couleurs évoluant au rythme des cultures. Hors des villages, les surfaces arborées ne représentent plus aujourd'hui que 5 % de la surface totale.</p>	<p>En absence de mise en œuvre du projet, la parcelle prévue pour l'implantation du nouveau bâtiment resterait en parcours.</p>	<p>Création de bâtiment à vocation agricoles faisant l'objet d'une intégration paysagère (couleurs naturelles, haie) et qui s'inscrit dans un paysage agricole.</p>
Socio - économie	<p>Le site génère de l'activité économique indirecte (filières amont et aval)</p>	<p>Durant ces dernières décennies, les exploitations agricoles sont devenues moins nombreuses, mais disposent de plus de surface agricole utile.</p>	<p>Pas d'évolution.</p>	<p>Pas d'évolution dans un premier temps.</p>
	<p>Le site est sans intérêt patrimonial et sans influence sur le tourisme.</p>	<p>L'évolution de la sensibilité des consommateurs par rapport à l'origine des produits amène au développement des circuits courts.</p>		<p>Le projet permettrait de répondre aux besoins des consommateurs qui consomment de plus en plus d'œufs plein air.</p>
		<p>Aucun projet pouvant avoir un impact positif ou négatif sur l'attractivité touristique de la commune n'a été recensé.</p>	<p>Pas d'évolution.</p>	<p>Pas d'évolution. Continuité de l'activité et de ses impacts.</p> <p>Pas de logements touristiques à proximité.</p>

Thématique	Etat initial	Tendance générale	Evolution sans projet	Evolution avec projet
Sols	Le site se trouve sur un sol de type crayeux.	Pas de tendance particulière.	Pas d'évolution	Impact sur le sol lors de la phase de chantier, création de zones imperméables. Stockage de substances polluantes sur site (fientes, produits d'entretien) dans des locaux dédiés Des mesures seront mises en place pour atténuer ces impacts sur les sols.
Eaux	Le site est alimenté par un forage. Avant-projet, au maximum, 2 954 m <sup>3</sup> /an d'eau sont prélevés dans la nappe.	Les masses d'eau de la Craie de Champagne nord et de l'Albien-néocomien captif n'ont pas de problèmes d'équilibre quantitatif.	Pas d'évolution	Le projet prélevera 2 943 m <sup>3</sup> d'eau supplémentaires par an, dû à l'augmentation des effectifs. Des mesures seront mises en place pour limiter un maximum cette consommation.
	Les eaux pluviales des toitures sont infiltrées à la parcelle au droit du bâtiment.	Le changement climatique amène à l'augmentation des phénomènes de fortes pluies sur de courtes périodes.	Pas d'évolution	Les eaux pluviales des nouvelles toitures seront infiltrées à la parcelle au droit du bâtiment.
	Les eaux usées sont stockées dans une cuve étanche et vidangées par un vidangeur agréé.	Secteur non concerné par une obligation de raccordement au collectif.	Pas d'évolution	Pas d'évolution
	Le site étudié est localisé dans le territoire du SDAGE du bassin Seine-Normandie.  La ressource en eau souterraine Albien-néocomien captif a un bon état quantitatif et un bon état chimique depuis 2015. Celle de la Craie de Champagne Nord a un bon état quantitatif depuis 2019 et un état chimique médiocre (2022). Les cours d'eau les plus proches comme la Retourne et la Suippe présentent respectivement un état écologique moyen et bon et un état chimique mauvais.	Les mesures fixées par le SDAGE visent à une amélioration de la qualité de l'eau.  L'état des lieux 2019 montre que l'amélioration de la qualité des eaux est lente avec des objectifs qui ont été repoussés à 2027 pour la majorité des masses d'eau.	Pas d'évolution Le site repris continuerait de fonctionner avec de potentiels risques accidentels pour la qualité des eaux souterraines et superficielles.	La création du projet induit des risques accidentels de pollution associés au stockage sur site (fientes, produits d'entretien, produits vétérinaires).
Air	Odeurs préexistantes sur le site associées à l'activité d'élevage.	Pas d'autres exploitations d'élevage à proximité, un site de méthanisation voisin.	Pas d'évolution.	Même type d'odeurs potentielles associées à la présence d'animaux et de déjections.

Thématique	Etat initial	Tendance générale	Evolution sans projet	Evolution avec projet
Climat	Activités d'élevage émettrices de GES	<p>Le Réseau Action climat de la région Hauts-de-France indique dans «La France face au changement climatique : toutes les régions impactées» les tendances d'évolution du climat de la région Grand Est. Une hausse des températures est observable dans toute la région, avec une forte accélération au cours des dernières années. Entre 1991 et 2020, la moyenne des températures a augmenté de 0,5 °C par rapport à 1981-2010. Le réchauffement se poursuivra dans les prochaines décennies et devrait atteindre +1,6 à 1,9 °C en 2050 par rapport à la fin du siècle dernier (référence 1976-2005). L'une des conséquences découlant de ce réchauffement est l'augmentation des sécheresses, en nombre comme en intensité.</p> <p>L'augmentation des températures et des sécheresses estivales entraîne une hausse des besoins en irrigation, difficiles à couvrir dans un contexte de déficit hydrique de plus en plus fréquent. En parallèle, ce manque d'eau conduit à des pertes de rendement importantes pour les grandes cultures. De plus, les fortes chaleurs conduisent à un risque d'échaudage et sont donc un autre facteur conduisant à des pertes de récoltes. Les échaudages sont responsables de 40 à 60% de la baisse de rendement de la région de la Champagne crayeuse entre 2008 et 2023. L'élevage n'est pas épargné puisque la filière subit non seulement ces fortes chaleurs qui entraînent des baisses de productivité et des risques pour la santé des animaux (en particulier les bovins), un tarissement de l'eau dédiée à l'abreuvement, mais aussi des déficits de fourrage dus aux sécheresses.</p> <p>En 2021, d'après ATMO Grand Est, le secteur agricole représentait 7 % des émissions directes de GES en région Grand Est.</p> <p>Une légère baisse des émissions directes de GES est observée entre 2015 et 2021.</p>	<p>Pas d'évolution</p> <p>Le site repris continuerait de fonctionner avec de potentielles émissions de GES.</p>	<p>L'augmentation de l'effectif d'élevage avicole entraînera une augmentation de consommation d'énergie chaque année et entraînera une augmentation d'émissions de GES.</p> <p>Cependant, la production de fientes permettra la substitution d'engrais minéraux dont la synthèse est fortement émettrice de gaz à effet de serre.</p> <p>Des mesures seront mises en place pour limiter ces émissions au niveau du site telles que le choix de l'alimentation ou la production d'énergie solaire.</p>
Énergie	Consommation d'énergie pour le fonctionnement du site.	<p>A l'échelle de la région Grand Est, les données régionales de production et de consommation finale de l'énergie du MTECT mettent en évidence une tendance à la baisse des consommations (-7 % entre 2014 et 2022).</p> <p>Concernant le secteur agricole, entre 2014 et 2022, les tendances de consommation sont plutôt à la baisse pour les produits pétroliers et l'électricité, et à la hausse pour le gaz et les énergies renouvelables et déchets (hors biocarburants).</p>	<p>Pas d'évolution</p> <p>Maintien des consommations d'énergie (électricité et GNR).</p> <p>Maintien de la production d'énergie renouvelable grâce aux panneaux solaires sur V1</p>	<p>Augmentation des consommations d'énergie (électricité et GNR) et de la production grâce à l'installation de panneaux solaires sur V2.</p> <p>Les mesures projetées permettront de limiter ces consommations (isolation, choix du matériel de ventilation).</p>

### A.1.3 Description des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

Les facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet sont résumés dans le tableau suivant.

**Tableau n°2.** Synthèse des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

Thématisques		Description
Faune/Flore	Natura 2000	4 sites Natura 2000 un périmètre de 20 km autour du site d'exploitation → En raison de l'éloignement des sites Natura 2000 par rapport au projet et de l'absence d'incidences du projet sur les sites Natura 2000, une étude d'incidence complète ne semble pas justifiée.
	ZNIEFF	→ 5 ZNIEFF de type I ou de type II sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site d'exploitation
	Autres périmètres de protection de la faune et de la flore	→ Pas d'autres périmètres de protection de la faune et de la flore à proximité du site d'exploitation
	Continuités écologiques	→ Pas dans un corridor écologique ni dans un réservoir de biodiversité.
Paysages	Échelle territoriale	Champagne Crayeuse : vaste plaine de nature crayeuse, tourné vers la grande culture. Peu de surfaces arborées.
	Echelle locale	Pas de site classé ou inscrit dans un rayon de 3 km autour des sites d'exploitation.
	Echelle parcellaire	Pas de site archéologique à notre connaissance. Le site d'exploitation est situé en zone rurale. Les abords du site sont caractérisés par des parcelles agricoles.
Socioéconomie	Urbanisation	La population des départements des Ardennes et de la Marne a légèrement baissé entre 2015 et 2021. Parmi les communes soumises à enquête publique, SAINT-REMY-LE-PETIT a connu une hausse de 3,8% de population entre 2015 et 2021.
	Équipements et services	Zone assez bien desservie par le réseau routier et le TER Pas de canalisation de substances dangereuses à proximité du site 8 écoles sur les communes d'enquête publique Aucun établissement de santé et d'accueil de personnes âgées sur les communes d'enquête publique
	Tourisme et loisirs	1 hébergement touristique sur les communes d'enquête publique. Pas de parc d'attractions, de site touristique sur les communes d'enquête publique.
Sols	Géologie	Limon des plateaux et craie à actinocamax quadratus.
Eaux	Hydrographique et hydrogéologique	Site concerné par le SDAGE Seine-Normandie, pas concerné par un SAGE Parcellaire d'épandage concerné par le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE Aisne Vesle Suisse. Zone vulnérable Masse d'eau de l'Albien-néocomien captif (FRHG218) en bon état chimique et bon état quantitatif Masse d'eau de la Craie de Champagne Nord (FRHG207) en état chimique médiocre et bon état quantitatif Cours d'eau le plus proche : La Retourne (FRHR205) en état écologique moyen et en état chimique mauvais et la Suisse (FRHR206) en bon état écologique et en état chimique mauvais
		Risques inondation
		La commune de SAINT-REMY-LE-PETIT n'est soumise à un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI).
Air	Contexte	Les vents dominants proviennent principalement de la direction Ouest, et vont vers la direction Est.
	Odeurs	Site existant avec des odeurs liées aux animaux eux-mêmes, et au stockage des effluents organiques.
	Qualité de l'air	Oxyde d'azote - NOX : concentrations à la baisse de 45 % entre 2015 et 2023 Dioxyde d'azote - NO <sub>2</sub> : concentrations à la baisse de 44 % entre 2015 et 2023 Particules fines en suspension : PM10 : baisse de 35% entre 2015 et 2023 Ozone O <sub>3</sub> : concentrations à la hausse de 14 % entre 2015 et 2023
Climat	Contexte	Climat tempéré océanique avec quelques influences continentales. De 2012 à 2024, la température moyenne de 11,5 °C et le cumul annuel des précipitations en moyenne est de 584,5 mm.
Bruit et vibration	Circulation routière	Le site est à proximité d'axes routiers. L'activité génère de la circulation routière pour l'approvisionnement du site, pour la livraison des œufs, des poules, de l'aliment, etc.

## A.1.4 Description des incidences notables du projet

### A.1.4.1 Analyses des incidences temporaires du projet

Les incidences temporaires du projet sont synthétisées et explicitées dans le tableau suivant.

**Tableau n°3.** Synthèse des incidences permanentes du projet et évaluation du type d'incidence

Thématique	Incidences temporaires		
	Intitulé	Évaluation	Justification
Faune / Flore	Perturbations dues aux effets indirects du chantier (bruit, vibrations, lumières, poussières...)	Faible	Le chantier de construction sera génératrice sur un temps court de trafic sur site, d'émission de bruits, de vibrations et de poussières.
	Pollution par fuite ou renversement accidentel d'huiles ou d'hydrocarbures	Faible	Ce risque est jugé faible au vu de la présence humaine lors du fonctionnement des machines et des stocks limités qui seront par ailleurs placés sur rétention
Paysages	Pollution visuelle du chantier.	Faible	Le chantier sera visible des voies de circulations, mais de faible durée et éloigné du bourg.
Socioéconomique	Génération de Bruits, vibrations, lumières, poussières pour les populations à proximité et les touristes empruntant les axes passant à côté du site.	Faible	Le chantier sera situé en zone rurale, à distance de la route, entourée de parcelles agricoles. L'habitation la plus proche se trouve à plus de 350 mètres du chantier. De ce fait l'incidence est considérée comme faible.
	Augmentation de l'activité dans le secteur du bâtiment et de l'agroéquipement.	Positive	La réalisation de ce projet mobilisera plusieurs types de métiers en lien avec la construction de bâtiments, l'installation de réseaux et l'équipement de sites agricoles. Ce projet générera ainsi de l'emploi indirect.
Sols	Tassement, modification de la structure du sol par le passage d'engin, les opérations de terrassement et de stockage de matériaux	Faible	Les opérations seront limitées au site. Le projet amènera à déblayer des terres de surfaces qui seront réutilisées sur site. Des secteurs limités seront dédiés spécifiquement au stockage des matériaux.
	Pollution des sols par les déchets issus du chantier (terre végétale et déblais, déchets verts, emballages et déchets valorisables, déchets industriels banals, déchets industriels dangereux)	Faible	La plupart des déchets générés par le chantier seront des déchets inertes présentant un faible risque de contamination des sols. Les autres déchets seront produits en quantités limitées. L'ensemble des déchets générés par le chantier sera éliminé par les filières adaptées.
	Pollution par fuite ou renversement accidentel d'huiles ou d'hydrocarbures	Faible	Ce risque est jugé faible au vu de la présence humaine lors du fonctionnement des machines et des stocks limités qui seront par ailleurs placés sur rétention.
Eau	Modification des écoulements superficiels due au tassement du sol et à la présence de matériaux stockés	Faible	Les opérations seront limitées au site. Des secteurs réduits seront dédiés spécifiquement au stockage des matériaux. Le risque est jugé faible.
	Pollution des sols par les déchets issus du chantier (terre végétale et déblais, déchets verts, emballages et déchets valorisables, déchets industriels banals, déchets industriels dangereux).	Faible	La plupart des déchets générés par le chantier sont des déchets inertes présentant un faible risque de contamination des sols. Les autres déchets produits lors du chantier seront en quantités limitées. L'ensemble des déchets générés par le chantier est éliminé par les filières adaptées.
	Pollution par fuite ou renversement accidentel d'huiles ou d'hydrocarbures	Faible	Ce risque est jugé faible au vu de la présence humaine lors du fonctionnement des machines et des stocks limités qui sont par ailleurs placés sur rétention.
Air	Gênes causées par les émissions de poussières des engins de chantier	Faible	Les engins de travaux sont des sources d'émission de gaz d'échappement et de poussières. La taille relativement réduite du chantier laisse à penser que ces émissions ne seront pas responsables d'une dégradation de la qualité de l'air, même temporaire.
Climat	Émissions de gaz à effet de serre	Faible	
Énergie	Consommation des engins de chantier	Faible	Les engins de chantier sont source de consommation d'énergie (fioul, GNR).

#### A.1.4.2 Analyses des incidences permanentes du projet

Les incidences permanentes du projet sont synthétisées et explicitées dans le tableau suivant.

**Tableau n°4.** Synthèse des incidences permanentes du projet et évaluation du type d'incidence

Thématique	Incidences permanentes potentielles		
	Intitulé	Evaluation	Justification
Faune/Flore	Destruction/ dégradation/ perturbation des espèces animales et/ou végétales suite à la <b>construction des bâtiments</b> (changement d'occupation du sol, imperméabilisation).	Faible	La construction de nouveaux bâtiments se fera sur un site déjà existant et parcours extérieur des poules pondeuses. Elle entraînera une destruction de la faune et de la flore à l'emplacement du projet. Néanmoins il s'agit de biodiversité ordinaire (pas d'espèces ou d'habitats protégés recensés).
	Transmission de maladie par l'avifaune.	Modérée	En cas d'épidémie, l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE respecte les recommandations sanitaires.
	Perturbations dues au <b>fonctionnement des équipements, au trafic et aux animaux</b> (bruit, vibrations, lumières, poussières).	Faible	Perturbation sur le site et aux abords du site. Absence d'espace d'inventaires ou d'espaces protégés.
	Risques d'empoisonnement direct ou via le réseau trophique ( <b>lutte contre les rongeurs...</b> )	Faible	Plans de dératisation réalisés par un prestataire spécialisé. Absence d'espace d'inventaires ou d'espaces protégés.
	Destruction/dégradation/perturbations des espèces animales et/ou végétales liées aux <b>rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées</b> dans le milieu naturel (effet quantitatif et qualitatif).	Faible	Les eaux pluviales des toitures des bâtiments seront infiltrées dans au droit des bâtiments. Les eaux usées seront stockées dans des cuves étanches et enterrées, et vidangées par un prestataire agréé.
Paysages	Pollution par fuite ou renversement accidentel de substances polluantes (substances stockées, déchets, fuite d'engins).	Faible	Présence de dispositifs de stockage et d'évacuation des déchets limitant les risques.
	Pollution visuelle engendrée par des constructions	Faible	Bâtiments projetés non visibles depuis les bourgs, car topographie favorable et intégration dans le paysage environnant grâce aux teintes naturelles et à la mise en place d'une haie.
Socioéconomie	Génération de bruits, vibrations, lumières, poussières pour les populations à proximité et les touristes empruntant les axes passant à côté du site.	Faible	Site en zone rurale, relativement éloigné des habitations. Les habitations les plus proches se trouvent à plus de 350 mètres du site. Les dispositions constructives et organisationnelles participent à réduire les nuisances olfactives, climatiques, sonores, les vibrations et les nuisances lumineuses pour les populations voisines.
	Risque sanitaire pour les populations.	Faible	Absence de risques liés à l'ammoniac pour les populations riveraines.
	Création d'emploi direct et indirect dans le secteur agricole et agroalimentaire.	Positif	Maintien d'un tissu rural dynamique sur le territoire.
Sols	Production d'effluents (eaux de lavage, fientes).	Positif	Mise à disposition d'engrais organiques aux agriculteurs locaux.
	Imperméabilisation, pollution, tassement du site entraînant une hausse des volumes d'eaux pluviales à gérer.	Faible	Infiltration des eaux pluviales au droit des bâtiments limitant le ruissellement et l'érosion.
	Pollution par fuite ou renversement accidentel de substances polluantes (substances stockées, déchets, fuite d'engins).	Faible	Présence de dispositifs de stockage et d'évacuation des déchets limitant les risques.
Eaux	Contamination des eaux superficielles ou souterraines par les rejets du site (eaux pluviales, eaux usées).	Faible	Les eaux pluviales des toitures des bâtiments seront infiltrées au droit des bâtiments. Un réseau de drainage permet d'évacuer les excès d'eau vers un puits perdu. Les aires imperméabilisées sont nettoyées à sec et la circulation de véhicule y est limitée. Les eaux usées des bâtiments seront stockées en cuve étanche et vidangée par un prestataire agréé.

Thématique	Incidences permanentes potentielles		
	Intitulé	Evaluation	Justification
	Pollution par fuite ou renversement accidentel de substances polluantes (substances stockées, déchets, fuite d'engins).	Faible	Présence de dispositifs de stockage et d'évacuation des déchets limitant les risques.
Air	Gênes causées par les émissions de poussières et d'odeur.	Faible	Les dispositions constructives (choix de la ventilation, locaux dédiés au stockage de fientes) et organisationnelles (enlèvement régulier des fientes) participent à réduire les nuisances olfactives pour les populations voisines.
Climat	Emissions de gaz à effet de serre.	Faible	Les émissions calculées après projet sont les suivantes : Ammoniac (NH <sub>3</sub> ) : 8 082 kg/an, dont 31% générés par le projet Poussières totales (TSP) et Particules (PM10) : 7 255 kg/an, dont 50% générés par le projet Méthane (CH <sub>4</sub> ) : 291 kg/an, soit une réduction de 727 kg/an après projet (méthanisation) Protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O) : 891 kg/an, dont 38% générés par le projet Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) : 252 T/an, dont 29% générés par le projet
Énergie	Consommation d'énergie liée au fonctionnement des sites.	Faible	Électricité : 200 MWh /an et GNR : 20 litres/an Production estimative de 290 MWh/an
Évaluation du risque sanitaire	Risque sanitaire pour les populations environnantes	Faible	L'évaluation des risques sanitaires (ERS) menée spécifiquement dans le cadre de cette étude d'impact a conclu à une absence de danger sanitaire pour les populations vivant à proximité de la zone de projet.

#### A.1.4.3 Analyse des effets cumulés avec d'autres projets

Aucun projet d'autorisation ICPE en cours n'a été recensé sur les communes concernées par le projet de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE sur le site de la préfecture et sur le site de consultation des projets soumis à étude d'impact .

La SAS GENTILLERIE METHANISATION, site de méthanisation soumis à enregistrement localisé à 400 mètres à l'Est de l'EARL la Noue St Pierre, a néanmoins été retenu pour évaluer le cumul d'incidence et les risques associés.

Les 4 thématiques suivantes ont été retenues comme amenant potentiellement un cumul d'incidences :

- Impact paysager ;
- Nuisances olfactives ;
- Nuisances sonores ;
- Trafic routier.

L'analyse a conclu en l'absence de cumul d'incidences significatives entre les 2 sites.

#### A.1.5 Description des incidences négatives notables

La description des impacts temporaires et permanents du projet de nouveau site d'exploitation montre qu'il n'y a pas d'incidences négatives notables du projet sur l'environnement.

### **A.1.6 Description des solutions de substitution raisonnables**

Le projet de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE consiste à mettre en construire un nouveau bâtiment d'élevage de poules pondeuses sur le site existant.

#### **A.1.6.1 Scénarios envisagés**

Les scénarios envisagés sont :

- La construction d'un nouveau bâtiment d'élevage de poules pondeuses sur le site existant ;
- Le maintien des activités actuelles.

#### **A.1.6.2 Justification du scénario retenu**

La consommation d'œufs par les particuliers a évolué ces dernières années. En 2006, la consommation était majoritairement tournée vers les œufs dits « standards » (de code 3) provenant d'élevage de poules pondeuses en cage. Elle représentait 74 % des ventes d'œufs de la grande distribution. Cette consommation a fortement diminué ces dernières années au profit d'œufs dits « alternatifs » issus des modes d'élevage au sol (code 2), plein air et label rouge (code 1) et enfin biologique (code 0). En 2021, la part de vente d'œufs standards ne représentait plus que 28%.

Le développement des activités de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE va dans le sens de l'augmentation nationale de demande d'œufs issus du mode d'élevage plein air.

L'activité de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE est essentielle à l'échelle locale pour le tissu économique avec notamment la société d'équarrissage ATEXMAX, le prestataire de lavage des bâtiments ou encore le vétérinaire. L'activité de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE est également importante à une échelle plus vaste pour son vendeur de poules pondeuses LANCKRIET, son client acheteur d'œufs frais CDPO et plus largement pour la profession avicole.

Pour finir, le développement des activités avicoles de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE permettra d'alimenter l'unité de méthanisation voisine en fiente, permettant de créer une énergie renouvelable et un engrais riche en phosphore, azote et potasse pour les exploitations agricoles de la méthanisation.

Le site possède de nombreux avantages :

- C'est un site déjà existant qui abrite le bâtiment avicole V1, facilitant ainsi l'organisation du travail ;
- La construction du nouveau bâtiment d'élevage et de la fumière se fera à proximité immédiate du bâtiment existant V1 et du centre de conditionnement. Cette localisation permettra d'une part de diminuer la création de surfaces artificialisées et de mutualiser le centre de conditionnement pour les 2 bâtiments. D'autre part, elle permettra de concentrer la production sur un même site et donc de diminuer les coûts environnementaux et les émissions polluantes dues au trafic routier (livraison des aliments, livraison des poules pondeuses, départ des œufs...) et pour finir de garantir une bonne intégration des nouveaux bâtiments dans le paysage local ;
- Le site est situé en zone rurale et aucune nuisance n'a été rapportée par les habitations à proximité ;
- Le site n'est pas localisé dans une zone Natura 2000 et ne vient pas entraver les continuités écologiques ;
- La localisation du site, à plus de 350 mètres des premières habitations, permet de réduire les nuisances. Le site est néanmoins assez proche de l'habitation du gérant de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE, ce qui permet d'assurer une intervention rapide si un problème survient avec une surveillance 24h/24 ;
- La localisation des nouveaux bâtiments est à une distance suffisamment éloignée des bâtiments existants pour ne pas créer de nouveaux risques (explosion, incendie) pour les bâtiments existants ;
- Les parcelles boisées entourant les nouveaux bâtiments et la topographie du site permettront une bonne intégration dans le paysage local ;

- Le respect des règles environnementales, de bien-être animal et de fonctionnement dont a fait preuve l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE depuis sa création sécurise et prouve sa bonne application pour les futurs bâtiments.

*Pour toutes ces raisons, le scénario retenu est celui de la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage de poules pondeuses sur le site.*

## **A.1.7 Mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les incidences du projet sur l'environnement**

### **A.1.7.1 Mesures prises pour réduire les incidences temporaires du projet**

Toutes les incidences temporaires identifiées sont faibles. Les mesures suivantes seront prises par le maître d'œuvre pour réduire les impacts et nuisances induits par le chantier.

Pour limiter les perturbations pour la faune, la flore et les populations proches (bruit, vibrations, poussière, lumières) :

- Les chantiers auront lieu en journée entre 8H00 et 18H00, et uniquement du lundi au vendredi : aucune intervention nocturne ne sera a priori réalisée. S'il s'avérait que les plages horaires amènent à des travaux en condition nocturne (en hiver par exemple), les dispositifs d'éclairage qui pourraient éventuellement être nécessaires seront choisis de manière à rendre leur impact visuel minime et à s'intégrer au mieux au milieu environnant ;
- Des itinéraires de chantier seront établis et respectés ;
- Les engins de chantier seront conformes aux normes de bruit et d'émissions actuelles ;
- Les travaux de terrassement seront réalisés préférentiellement hors période de pluie pour limiter la charge en matières en suspension des réseaux voisins. En période sèche, les emprises du chantier pourront être arrosées pour éviter l'envol de poussières.

Pour limiter les risques de pollution sur site :

- Les engins de chantier seront stationnés dans des zones limitant la diffusion de polluants dans le sol et les eaux de surface en cas de fuite ou déversement accidentels ;
- Les engins de chantier seront toujours utilisés en présence de personnel pour permettre une intervention rapide en cas de fuit lors du fonctionnement ;
- Du matériel d'absorption sera présent sur le chantier ;
- Le lieu de stockage des huiles et carburants sera étanche, sur rétention et positionné le plus loin possible des eaux de surface à proximité ;
- Les déchets générés seront stockés de telle sorte à limiter les risques de pollution accidentelle de la ressource en eau et des sols et sont évacués par des filières adaptées.

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, la mairie et le Service Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles seront avertis dans les plus brefs délais.

### A.1.7.2 Mesures prises pour réduire les incidences permanentes du projet

Le tableau suivant résume les incidences permanentes recensées sur chaque thématique et présente les mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet.

**Tableau n°5.** Synthèse des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences permanentes du projet de l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE

Thématique	Incidences permanentes potentielles	Évaluation	Mesures		
			Évitement	Réduction	Compensation
Faune/Flore	Destruction/ dégradation/ perturbation des espèces animales et/ou végétales suite à la <b>construction des bâtiments</b> (changement d'occupation du sol, imperméabilisation).	Faible	Évitement des zones de biodiversité forte. Choix d'une zone cultivé à la biodiversité ordinaire.	-	Non justifié
	Transmission de maladie par l'avifaune.	Modérée	-	Bonnes pratiques d'hygiène.	Non justifié
	Perturbations dues au <b>fonctionnement des équipements et aux animaux</b> (bruit, vibrations, lumières, poussières).	Faible	-	Fonctionnement du site optimisé pour limiter les perturbations au minimum. Isolation du site par rapport aux habitations ou autres structures. Mise en place de haies à proximité faisant écran aux bruits, vibrations, lumières, poussières.	Non justifié
	Risques d'empoisonnement direct ou via le réseau trophique ( <b>lutte contre les rongeurs...</b> )	Faible	Plan de dératisation réalisé par le prestataire ANL Hygiène.	-	Non justifié
	Destruction/dégradation/perturbations des espèces animales et/ou végétales liées aux <b>rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées</b> dans le milieu naturel (effet quantitatif et qualitatif).	Faible	Bonne gestion des eaux pluviales (infiltration des eaux des toitures propres) et traitement adéquat des eaux usées.	-	Non justifié
Paysages	Pollution visuelle engendrée par des constructions	Faible	Bonnes conditions de stockages des déchets ou produits dangereux	Traitement des déchets dans des filières adéquates.	Non justifié
	Génération de bruits, vibrations, lumières, poussières pour les populations à proximité et les touristes empruntant les axes passant à côté du site.	Faible	Topographie favorable et présence de parcelles boisées autour du projet	Une intégration paysagère des bâtiments et l'implantation haies sont prévues pour réduire l'impact visuel.	-
Socioéconomie	Risque sanitaire pour les populations.	Faible	-		
	Création d'emploi direct et indirect dans le secteur agricole et agroalimentaire.	Positif	Non justifié		
Sols	Production d'effluents (eaux de lavage, fientes).	Positif	-	-	Non justifié
	Imperméabilisation, pollution, tassemement du site entraînant une hausse des volumes d'eaux pluviales à gérer.	Faible	-	Les eaux pluviales seront infiltrées sur site.	Non justifié

Thématique	Incidences permanentes potentielles	Évaluation	Mesures		
			Évitement	Réduction	Compensation
	Pollution par fuite ou renversement accidentel de substances polluantes (substances stockées, déchets, fuite d'engins).	Faible	Les conditions de stockage des produits potentiellement dangereux permettront de récupérer toute fuite éventuelle de substances dangereuses ou polluantes et ainsi d'éviter une pollution des sols.	Tous les déchets produits sont donc bien stockés et éliminés en respectant les le plan régional de prévention et de gestion des déchets et leur quantité est réduit au maximum.	Non justifié
Eaux	Contamination des eaux superficielles ou souterraines par les rejets du site (eaux pluviales, eaux usées).	Faible	Bonne gestion des eaux pluviales (infiltration des eaux des toitures propres) et traitement adéquat des eaux usées.	-	Non justifié
	Pollution par fuite ou renversement accidentel de substances polluantes (substances stockées, déchets, fuite d'engins).	Faible	-	Présence de dispositifs de stockage et d'évacuation des déchets limitant les risques.	Non justifié
Air	Gênes causées par les émissions de poussières et d'odeur.	Faible	Aucune habitation tierce ne se trouve dans l'axe des vents dominants du site	Alimentation multiphasé qui limite l'excrétion d'éléments azotés. Bâtiments de stockage des fientes fermés.	Non justifié
Climat	Émissions de gaz à effet de serre.	Faible	-	Les dispositions constructives (choix de la ventilation lors des pics de chaleur, locaux dédiés au stockage de fientes) et organisationnelles (enlèvement régulier des fientes, nettoyage régulier), participent à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour les populations voisines.	Non justifié
Énergie	Consommation d'énergie liée au fonctionnement du site.	Faible	-	Mesures mises en place pour réduire les consommations d'énergie : isolation des bâtiments, système de ventilation performant, éclairage à basse consommation, installation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie.	Non justifié
Évaluation du risque sanitaire	Risque sanitaire pour les populations environnantes	Faible	L'évaluation des risques sanitaires (ERS) menée spécifiquement dans le cadre de cette étude d'impact a conclu à une absence de danger sanitaire pour les populations vivant à proximité de la zone de projet.	-	Non justifié